



CRÉMATORIUM
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Rapport d'activité

2022

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2. Autorité délégante	4
1.1.3. Délégué	4
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	5
1.2.1. Les services fournis	5
1.2.2. Les installations	6
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant	7
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	8
2.1. COMPTE DE RESULTAT	8
2.1.1. Les règles comptables	8
2.1.2. Le compte de résultat en euros hors taxes	9
2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat.....	10
2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	16
2.2.1. Etat de variation de patrimoine.....	16
2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	16
2.2.2.1. Conformité des installations du crématorium	16
2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium.....	17
2.2.3. Programme contractuel d'investissements	17
2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	18
2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise	18
2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS	18
2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	18
2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels.....	18
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	19
3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	19
3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	21
3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	22
3.3.1. Evolution du nombre annuel et mensuel de crémations	22
3.3.2. Répartition des crémations selon la civilité	24
3.3.3. Origine des personnes décédées.....	25
3.3.4. Destination des cendres	25
3.4. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS A LA CHAMBRE FUNERAIRE	26
3.4.1. Evolution du nombre annuel d'admissions	26
3.4.2. Autres prestations.....	26
3.5. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	27
3.5.1. Comité consultatif	27
3.5.2. Temps de Mémoire	27
3.5.3. Journée Portes Ouvertes	27
3.5.4. Registre d'appréciation du service	28
3.5.5. Communication	28
3.5.6. Mesures proposées pour une meilleure satisfaction des familles	28
3.5.7. Elimination des déchets métalliques	29
3.5.8. Site internet	30
4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	31
4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	31
4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	31



CRÉMATORIUM
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

4.2.1. Les horaires du centre funéraire crématorium	31
4.2.2. Les moyens en personnel	31
4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER	33
4.3.1. Les tarifs des prestations du service public	33
4.3.2. La révision des tarifs	33
5. PERSPECTIVES 2023	34

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur la gestion du centre funéraire, comportant crématorium et chambre funéraire associés, situé sur la commune de Gleizé, contigu au cimetière paysager.

1.1.2. Autorité délégante

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) issue de la fusion de la CAVIL, de la CC Beaujolais Vauxonne, de la CC Beaujolais Nizerand Morgon et intégration des communes de Jassans-Riottier, Jarnoux, Ville-sur-Jarnioux et Liergues par arrêté inter préfectoral du 16 mai 2013.

1.1.3. Délégué

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Frédéric LAURENTY
Directeur de secteur opérationnel : M. Pascal PERRON

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public pour une période de sept années à compter du 1er janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil et accompagnement des familles ;
- La tenue d'un planning de réservation des salles et du four de crémation ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires : dispersion des cendres au jardin du souvenir, selon l'option retenue par la famille ;
- L'organisation des cérémonies personnalisées à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine conformément aux articles R. 1335-9 et suivants du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et contrôles techniques avant l'introduction du cercueil ou des restes mortels dans le four, vérification du bon fonctionnement après utilisation ;
- La crémation des cercueils et des restes mortels ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture de réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le recueil des cendres dans une urne sertie qui devra comporter une plaque sur laquelle devront être mentionnés l'identité du défunt et le nom du crématorium et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- La remise des cendres aux familles ;
- Le préchauffage du four en temps utile ;
- Effectuer, à la demande des familles, ou éventuellement des sociétés de pompes funèbres, la dispersion des cendres et les opérations nécessaires à l'enfouissement des cendres ou au scellement des urnes, dans le respect du Code général des collectivités territoriales ;
- Disposer d'un lieu de stockage temporaire des urnes, notamment pour le cas où les familles ne souhaitent pas récupérer immédiatement les cendres. La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ou le dépôt des urnes dans le jardin cinéraire, seront ensuite effectués par les agents habilités à cet effet ;
- Assurer :
 - gratuitement la crémation des restes relevés à la suite des exhumations, sur demande de la Communauté d'agglomération ;
 - l'incinération des corps des personnes ayant fait don de leurs corps à la médecine, selon un accord à passer avec les facultés de médecine et de pharmacie ;
 - la prise en charge pour procéder gratuitement sur demande des familles, à la crémation des corps des sapeurs-pompiers domiciliés sur la Communauté d'agglomération et décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service commandé.

Le fermier, au vu du certificat d'indigence délivré par le maire de la Communauté d'agglomération, accordera, sur demande, la gratuité du service du crématorium aux indigents domiciliés dans la Communauté d'agglomération et doit notamment veiller à :

- Tenir en permanence les registres nécessaires aux opérations de crémation ;
- Respecter le règlement intérieur du crématorium ;
- La maintenance du bâtiment, du four et des équipements qui devront toujours être en mesure de répondre aux besoins de service et devra s'occuper notamment de l'élimination de l'ensemble des gravats et déchets, y compris issus du traitement des fumées ;
- Le respect du principe d'égalité entre tous les usagers et au respect du règlement national des opérations funéraires codifié aux articles R. 2223-24 à R. 2223-32 du Code général des collectivités territoriales et notamment aux dispositions de l'article R. 2223-29 du Code général des collectivités territoriales ;

- Mettre à la disposition du public, notamment par affichage dans les agences de pompes funèbres, les tarifs et conditions de vente des prestations et fournitures du crématorium. Les devis et bons de commande seront établis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Mettre à la disposition du public un registre destiné à recevoir les éventuelles observations. Ces observations seront obligatoirement communiquées à la Communauté d'agglomération avec éventuellement les réponses qui y seront apportées ;
- Prendre en charge la conservation des cercueils attendant la crémation ;
- Fournir gratuitement aux familles tous renseignements utiles pour leur permettre d'effectuer, si elles le désirent, les démarches en vue de la crémation. À la demande des familles, le fermier est tenu de leur délivrer un devis gratuit, les prix étant donnés toutes taxes comprises ;
- Proposer en cas d'interruption de service soit la crémation sur un site alternatif, soit une solution par voie d'indemnisation ;
- Les opérations d'admission à la chambre funéraire, la prise en charge, et la mise en cellule réfrigérée ;
- La présentation du corps en salon à la demande des familles ;
- L'accueil des familles
- La mise à disposition des installations techniques de laboratoire et de tout le matériel nécessaire équipant la salle de préparation des corps ;
- L'entretien régulier de la salle de préparation après sa mise à disposition à un tiers.
- La gestion de la salle des retrouvailles mise à disposition gratuitement, depuis le mois de juin 2019

1.2.2. Les installations

Un parking de 81 places.

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - Un hall d'accueil,
 - Une salle de cérémonie,
 - Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil dans le four et de remise de l'urne cinéraire,
 - Une salle d'attente,
 - Une salle de retrouvailles,
 - Un bureau administratif.
- des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :
 - Une salle d'introduction du cercueil,
 - Une salle des fours, équipée d'un four et d'un pulvérisateur de calcius,
 - Un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires.

La chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - Un hall d'accueil,
 - Une salle de cérémonie,
 - Un salon de présentation des défunts,
 - Un bureau administratif
- des locaux techniques à usage exclusif des professionnels :
 - Un hall de réception des personnes décédées,
 - Une salle de préparation,
 - Six cases réfrigérées,
 - Une chambre froide pour 2 ou 3 places.

A ces locaux s'ajoutent les couloirs de circulation et les sanitaires obligatoires.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Tous les équipements, installations et matériels nécessaires à l'exploitation du service sont maintenus en bon état de fonctionnement, réparés, remplacés ou renouvelés par les soins du fermier sous sa responsabilité et à ses frais.

Entrent dans le cadre de l'entretien à la charge du fermier, notamment :

- l'entretien du four qui doit toujours être en mesure de répondre aux besoins du service et conformes à la réglementation en vigueur ; et garantie par un contrat de maintenance ;
- les fonctions énergétiques (électricité, gaz...) ;
- l'entretien ou le renouvellement des peintures des sols et des murs ;
- l'entretien du matériel d'incendie et des issues de secours ;
- le balayage et le nettoyage des voies de dégagement, bordures depuis la route, y compris parking, parvis et esplanade à l'exception des espaces verts qui devront être tenus par le fermier en bon état de propreté et de service ;
- le dépoussiérage des appareils crématoires ;
- la propreté des locaux techniques ;
- le nettoyage des autres salles (salle de cérémonie...) ;
- le remplacement de toute pièce défectueuse, détériorée ou disparue dans les équipements et matériels ;
- l'entretien des bâtiments.

Le fermier a la charge de faire exécuter ou d'exécuter lui-même toute réparation des dommages et détériorations commises dans les installations, nonobstant les recours qu'il peut exercer, conformément aux lois et règlements en vigueur, contre les auteurs de ces déprédations.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. COMPTE DE RESULTAT

2.1.1. Les règles comptables

Le centre funéraire – crématorium de la CAVBS n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais de direction, frais postaux et télécom) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

2.1.2. Le compte de résultat en euros hors taxes

Période du 1er janvier au 31 décembre	2 021			2 022			Var 2021/2022	
	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL	Variation	Var %
Nombre total de crémations (hors PAOH)	989	280	1 269	1 004	233	1 237	-32	-2.5%
Nombre total d'admissions	176	0	176	167	0	167	-9	-5.1%
1. PRODUITS D'EXPLOITATION								
NOMBRE DE PRESTATIONS								
I- Prestations de base								
1- Crémation adultes	959	267	1 226	991	211	1 202	-24	-2.0%
2- Crémation enfants jusqu'à 13 ans	5		5	11	0	11	6	120.0%
3- Crémation personnes dépourvues de ressources	1	9	10	0	0	0	-10	-100.0%
4- Exhumation < 5 ans		1	1	0	1	1	0	0.0%
5- Exhumation > 5 ans	24	3	27	2	21	23	-4	-14.8%
6- Funérarium								
Admission et 24 premières heures	176	0	176	167	0	167	-9	-5.1%
Par 24 heures supplémentaires	831	0	831	853	0	853	22	2.6%
Présentation du corps	89	0	89	94	0	94	5	5.6%
Location Laboratoire	117	0	117	119	0	119	2	1.7%
Supplément admission (nuits, dimanches et jours fériés)	30	0	30	33	0	33	3	10.0%
II- Prestations complémentaires								
1- Utilisation salle de cérémonie > 30 mn	38	0	38	44	0	44	6	15.8%
2- Cérémonie de recueillement personnalisée	6	0	6	7	0	7	1	16.7%
3- Salle de cérémonie 45 min max. sans crémation	94	0	94	93	0	93	-1	-1.1%
4- Utilisation salle de convivialité	0	0	0	1	0	1	1	
5- Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	102	0	102	142	0	142	40	39.2%
6- Cérémonial de dispersion personnalisé	0	0	0	2	0	2		
III- Autres prestations								
1- Crémation de pièces anatomiques	7	0	7	14	0	14	7	100.0%
2- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	84	0	84	58	0	58	-26	-31.0%



CRÉMATORIUM
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Période du 1er janvier au 31 décembre	2 021			2 022			Var 2021/2022	
	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL	Variation	Var %
1. PRODUITS D'EXPLOITATION								
CHIFFRE D'AFFAIRES								
I- Prestations de base	528 270	120 256	648 526	571 445	97 850	669 296	20 770	3.2%
1- Crémation adultes	469 645	115 177	584 822	507 869	93 483	601 352	16 530	2.8%
2- Crémation enfants jusqu'à 13 ans	1 096	0	1 096	2 543	0	2 543	1 448	132.2%
3- Crémation personnes dépourvues de ressources	0	0	0	0	0	0	0	
4- Exhumation < 5 ans	0	425	425	0	443	443	19	4.4%
5- Exhumation > 5 ans	246	4 655	4 901	513	3 924	4 437	-464	-9.5%
6- Funérarium	57 283	0	57 283	60 520	0	60 520	3 237	5.7%
Admission et 24 premières heures	12 517	0	12 517	12 362	0	12 362	-155	-1.2%
Par 24 heures supplémentaires	29 210	0	29 210	31 162	0	31 162	1 953	6.7%
Présentation du corps	6 329	0	6 329	6 951	0	6 951	622	9.8%
Location Laboratoire	6 015	0	6 015	6 366	0	6 366	352	5.8%
Supplément admission (nuits, dimanches et jours fériés)	3 213	0	3 213	3 678	0	3 678	465	14.5%
II- Prestations complémentaires	7 447	10 515	17 962	21 573	0	21 573	3 611	20.1%
1- Utilisation salle de cérémonie > 30 mn	0	3 027	3 027	3 654	0	3 654	627	20.7%
2- Cérémonie de recueillement personnalisée	802	0	802	976	0	976	175	21.8%
3- Salle de cérémonie 45 min max. sans crémation	0	7 488	7 488	7 731	0	7 731	243	3.2%
4- Utilisation salle de convivialité	0	0	0	0	0	0	0	
5- Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	3 584	0	3 584	5 198	0	5 198	1 614	45.0%
III- Autres prestations	0	0	0	0	0	0	0	0
6- Location de salle pour obsèques sans crémation	0	0	0	0	0	0	0	
7- Crémation de pièces anatomiques	1 181	0	1 181	2 711	0	2 711	1 530	129.6%
8- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	1 880	0	1 880	1 302	0	1 302	-578	-30.7%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	535 717	130 772	666 488	593 019	97 850	690 869	24 380	3.7%
2. CHARGES D'EXPLOITATION								
Gaz		26 230			31 596		5 367	20.5%
Electricité		9 145			10 304		1 159	12.7%
Sous-traitance gardiennage		0			0		0	
Sous-traitance nettoyage / entretien locaux		14 765			12 522		-2 242	-15.2%
Sous-traitance espaces verts		0			0		0	
Redevance (HT)		33 324			34 543		1 219	3.7%
Redevance pour frais de contrôle et RODP		133 608			139 442		5 834	4.4%
Part complémentaire 15 % diff. en CA réalisé et CA prévisionnel		24 881			27 360		2 479	10.0%
Maintenance équipement de crémation		36 512			41 630		5 119	14.0%
Maintenance VMC clim / cases réfrigérées		7 313			2 334		-4 979	-68.1%
Eau		600			600		0	0.0%
Contrôles atmosphériques		3 665			0		-3 665	-100.0%
Frais de personnel		141 109			133 795		-7 314	-5.2%
Téléphone fax et charges administratives		1 727			2 461		734	42.5%
Assurances		2 364			2 642		278	11.8%
Frais d'expert comptable		2 000			1 791		-209	-10.4%
Frais de déplacement		154			0		-154	-100.0%
Impôts et taxes		5 172			6 240		1 068	20.7%
Frais de siège		56 652			58 033		1 381	2.4%
Divers		2 909			3 200		291	10.0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		502 128			508 495		6 366	1.3%
RESULTAT D'EXPLOITATION		164 360			182 374		18 014	11.0%
Amortissements techniques		96 727			100 208		3 481	3.6%
Frais financiers		0			0		0	
Résultat avant IS		67 633			82 166		14 533	21.5%
IS (25%)		18 599			20 542		1 942	10.4%
RESULTAT NET		49 034			61 625		12 590	25.7%

2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction des systèmes de facturation GESCO.

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires s'élève à **690 869 €** pour **1 251 crémations** et **167 admissions facturées**.

En N-1, il s'élevait à 666 488 € pour 1 276 crémations et 176 admissions facturées.

Répartition du CA	2021	2022	Var. VA	Var. %
CA Crémation				
- Crémation adultes	584 822 €	601 352 €	16 530 €	2.83%
- Crémation enfants	1 096 €	2 543 €	1 447 €	132.03%
- Crémation d'exhumation d'un corps	5 325 €	4 880 €	-445 €	-8.36%
- Crémation pièces anatomiques	1 181 €	2 711 €	1 530 €	129.55%
Sous-total CA Crémation	592 424	611 486 €	19 062	3%
CA Autres produits				
- Dispersions de cendres	3 584.00 €	5 198 €	1 614 €	45.03%
- Location de la salle de cérémonie	10 515.00 €	11 385 €	870 €	8.27%
- Cérémonie de recueillement personnalisée	801.78 €	976	174.22 €	21.73%
- Conservation temporaire d'urnes	1 880.00 €	1 303 €	-577 €	-30.69%
Sous-total CA Autres produits	16 781	18 862 €	2 081	12.40%
CA Maison funéraire				
- Admissions Funérarium	57 283 €	60 520 €	3 237 €	5.65%
Sous-total CA Maison Funéraire	57 283	60 520 €	3 237	5.65%
CA Total	666 488	690 868 €	24 380	4%

Charges d'exploitation

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à **31 596 €**, soit un coût par crémation de **25,54 €**.

En euros HT	2021	2022
Coût de gaz	26 230	31 596
Coût unitaire par crémation	20,67	25,54

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Gaz KWH	81 128	78 598	77 879	70 566	62 805	44 458

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Gaz KWH	42 212	47 307	70 225	73 347	76 224	85 180

Total	2021	2022	Var. VAL	Var. %
Total KWH	710 840	809 929	99 089	14%

Electricité

La facturation totale pour l'année s'élève à **10 304 €**, soit un coût par crémation de **8,33 €**.

En euros HT	2021	2022
Coût de l'électricité	9 145	10 304
Coût unitaire par crémation	7,21	8,33

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Electricité KWH	4784	5691	6042	5504	5015	4971

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Electricité KWH	7345	7475	8755	9970	6807	4640

Total	2021	2022	Var. VAL	Var. %
Total KWH	61 328	76 999	15 671	26%

Sous-traitance gardiennage

Le centre funéraire ne fait pas appel à une société de gardiennage.

Sous-traitance nettoyage / entretien des locaux

Ce poste s'élève à **12 522 €** contre 14 765 € en N-1 et comprend :

	2021	2022
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI, DERICHEBOURG)	10 844	11 700
Télésurveillance (FIDUCIAL SECURITE HUMAINE)	216	216
Maintenance incendie (EUROFEU)	53	0
Divers dépannages et entretiens (plomberie, électricité...)	3 652	606
TOTAL	14 765	12 522

Sous-traitance espaces verts

L'entretien extérieur est réalisé par le personnel du centre funéraire. Le poste est donc nul sur 2022, idem sur N-1.

Redevances

Redevance fixe

Cette redevance correspond à la mise à disposition des Ouvrages par la Communauté d'agglomération et aux frais de contrôle. Son montant se porte à **139 442 €** pour 2022 contre 133 608 € en N-1.

Redevance variable

En contrepartie de l'usage des installations, une redevance est versée à la CAVBS. En 2022, cette redevance correspond à 5 % du chiffre d'affaires réalisé.

Elle est calculée à partir du montant du CA 2022 : $690\,869 \text{ €} \times 5\% = \mathbf{34\,543 \text{ €}}$ contre 33 324 € en N-1.

Part complémentaire 15 % différence en CA réalisé et CA prévisionnel

La différence entre le CA prévisionnel de 182 398 € et le CA réalisé x 15% est d'un montant de **27 360 €** en 2022 contre 24 881 € en N-1.

CA prévisionnel 2022	508 470,49
CA réalisé en 2022	690 868,92
Ecart entre le prévisionnel et le réalisé	182 398,43
redevance intéressement	27 359,76

Maintenance des équipements de crémation

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **41 630 €** contre 36 512 € en N-1.

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	35 421	38 686
Frais pour pièces de rechange (ATI)	0	1 031
Traitement réactifs usagés (ATI)	193	765
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	225
Contrôle des appareils de lavage (BUREAU VERITAS)	90	92
Contrôle des installations funéraires (FUNERAIRES DE FRANCE)	0	600
Contrôle thermographie	225	231
Conformité électrique	363	0
TOTAL	36 512	41 630

Le contrôle des installations funéraires est obligatoirement à réaliser tous les 2 ans.

Maintenance VMC Clim / Cases réfrigérées

Les charges relatives à l'entretien et à la maintenance de l'installation de ventilation et à la maintenance des cases réfrigérées s'élèvent à **2 334 €** contre 7 313 € en N-1.

	2021	2022
Maintenance CVC (SOMECI)	7 313	2 334
TOTAL	7 313	2 334

Maintenance logiciel informatique

Sans objet pour l'année 2022 et N-1.

EDF, Eau, Chauffage bâtiment

Ce poste se compose des charges liées à l'eau. En l'absence de facturation, une provision a été constatée sur 2022 à hauteur de **600 €** comme sur l'année précédente.

En euros HT	2021	2022
Coût d'eau	600	600
Coût unitaire par crémation	0,47	0,49

Contrôles atmosphériques

Le contrôle des rejets atmosphériques est obligatoirement à réaliser tous les 2 ans. Pour 2022, le montant est néant.

Petites fumisteries des équipements de crémation :

Sans objet pour 2022 et N-1.

Frais de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2022 à **133 795 €** contre 141 109 € en N-1.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au centre funéraire en 2022. Ce montant comprend également une quote-part du directeur du secteur opérationnel à hauteur de 15%, d'une quote-part du directeur du centre serveur à hauteur de 10% et d'une quote-part du Responsable du crématorium de 60% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du centre funéraire.

Les charges de personnel intègrent également une quote-part de salaire relatif à la maison funéraire.

Sont également intégrés à ce poste :

- Les indemnités non soumises à cotisation telles que celles relatives aux paniers repas, tickets restaurant, frais de transport et à la prime de médaille du travail,
- La participation au résultat avec les cotisations sociales,

EXPLOITATION

	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2021	3 273	3 631	52 208	16 035	68 244
2022	3 345	3 702	54 881	15 107	69 988

hors participation

ENCADREMENT

	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2021	1 360	49 191	23 343	72 534
2022	1 413	47 888	21 592	69 480

hors participation

	Polyvalence entrante				Polyvalence sortante			
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2021	95	1 650	588	2 238	-465	-7 491	-2 654	-10 445
2022	40	664	217	881	-454	-7 687	-2 569	-10 256

hors participation

Téléphone, Fax et charges administratives

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques ainsi que les fournitures administratives telles que l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante et une colonne de désinfection pour gel hydro alcoolique cette année. Le montant total du poste est de **2 461 €** contre 1 727 € en N-1.

	2021	2022
Abonnement téléphonique, fax et internet (ORANGE)	245	288
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	243	176
Fournitures administratives (JPG, STACI)	1 211	1 952
Achats divers fournitures de bureau	7	45
Frais postaux	21	0
TOTAL	1 728	2 461

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 642 €** en 2022 contre 2 364 € en N-1.

Frais d'expert-comptable

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à **1 791 €** en 2022.

Frais de déplacement

Ce poste regroupe les remboursements des notes de frais de déplacement du personnel du centre funéraire. Ce poste est néant pour 2022.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **6 240 €** en 2022 contre 5 172 € en N-1.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **1 515 €** sur 2022 contre 1 407 € en N-1.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.75% plus une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **3 620 €** en 2022 contre 2 698 € en N-1.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 105 €** en 2022 contre 1 066 € en N-1.

Taxe foncière :

Néant en 2022 et N-1.

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **58 033 €** en 2022 contre 56 652 € en N-1 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique.

Pour 2022, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement à **8,4%** des produits d'exploitation contre 8,5% en N-1. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Divers

Ce poste s'élève à **3 200 €** contre 2 909 € en N-1 et comprend les charges suivantes :

	2021	2022
Achat et entretien des vêtements de travail (BRAGARD, EDENRED)	930	474
Fontaine à eau, distributeur de boisson et les consommables (CHATEAU D'EAU, PRODIA, FOUNTAIN FRANCE)	534	1 362
Traitement déchets (PROSERVE DASRI)	80	0
Réception sur site (MADELEINE BIJOU, BERTHET)	0	863
NDF (péages, IK..)	0	209
Ecart de règlement	1 255	225
Autres petits achats	110	66
TOTAL	2 909	3 200

Provisions pour grosses réparations

Il n'a pas été prévu de provisions pour grosses réparations relatives à l'appareil de crémation et au Bâtiment / Toit / Ravalement en 2022, ni en N-1.

Amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des amortissements est présenté au § 2.2.1.

Frais financiers

OGF n'a pas recours à l'emprunt pour le financement des investissements. Ceux-ci sont autofinancés. Les frais financiers inscrits au compte prévisionnel d'exploitation correspondent donc au coût du capital investi.

La dette a été entièrement remboursée fin 2016 et il n'y a plus de frais financier relatif à cette dette.

Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition pour l'année 2022 est de 25 % et ne s'applique qu'en cas de résultat positif. Taux de 25 % pour l'ensemble de la période 01/01/2022-31/12/2022. Le taux d'imposition a changé à partir du 01/04/22 par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année.

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1. Etat de variation de patrimoine

La somme des acquisitions sur l'exercice 2022 s'élève à 20 991 € contre 665 € en N-1.

Le patrimoine a évolué par l'acquisition des éléments suivants :

Num Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2022
01AGF000000488	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQ 21-22	01/01/2022	1 879.10	23	01/12/2023	977
01AGC0000002213	REPL CHAUFFE EAU	14/03/2022	990.49	21	14/12/2023	452
01AGC0000002219	PORTE COUPE FEU	01/04/2022	959.00	20	01/12/2023	432
01AGC0000002369	AGENCEMENTS	29/11/2022	17 162.31	13	29/12/2023	1 378
Total			20 991	77		3 239

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.2.2.1. Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par Bureau Veritas, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu du rapport technique émis par le Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 21 décembre 2025.

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans et permettent de renouveler, s'ils sont conformes, la conformité du crématorium tous les 6 ans.

Le contrôle gaz est prévu tous les ans.

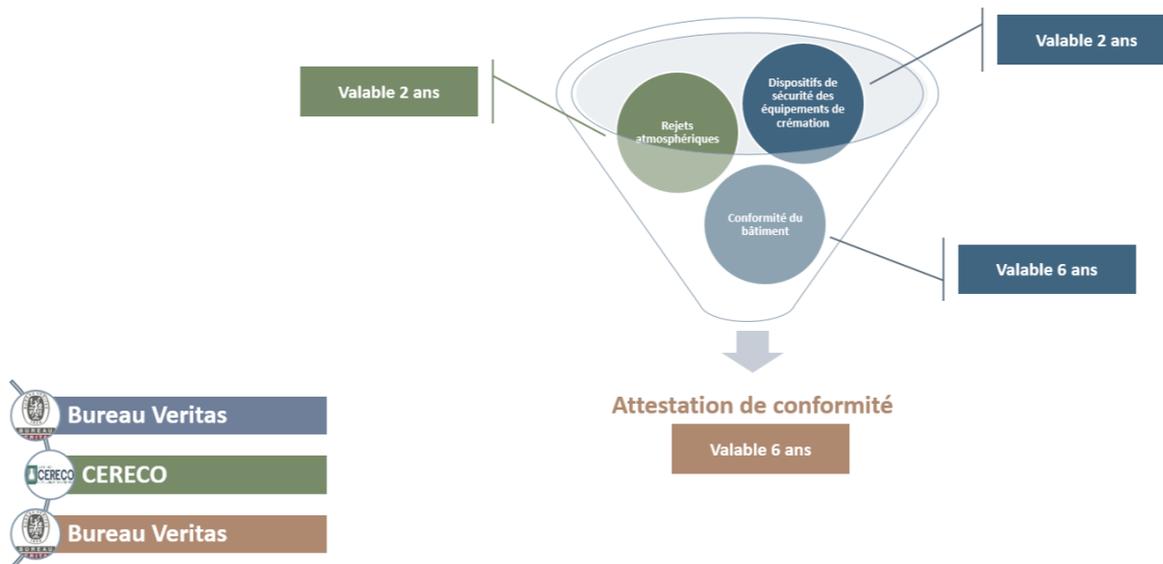
Le détail des contrôles réglementaires et de leurs échéances est présenté ci-dessous :

Rejets atmosphériques		
Demier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance
28/03/2023	2	27/03/2025

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
09/03/2022	2	08/03/2024	09/12/2023

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
30/04/2018	6	29/04/204	29/10/2023

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :



2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des équipements de crémation sont assurés par la société ATI. Le contrat garantit des visites préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation. De plus, il s'agit d'un contrat de maintenance de garantie totale incluant les visites curatives et le changement de pièces (hors rebriquage total) si cela est nécessaire. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Il est également à noter qu'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) mise en place en fin d'année 2018 permet d'identifier la récurrence des pannes et d'améliorer le traitement des dysfonctionnements.

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Sans objet.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Le matériel suivant a été remplacé en 2022 :

- | | |
|---|------------|
| • Changement cumulus | 01/03/2022 |
| • Changement 2 néons cuisine + 2 down lights salle de cérémonie | 01/04/2022 |
| • Changement compresseur broyeur par ATI | 30/03/2022 |
| • Changement fleurs 5 bacs extérieurs (250 € HT) | 28/05/2022 |
| • Changement chaudière par ATI | 18/08/2022 |
| • Murs et plafonds côté technique + porte laboratoire + décapage sols | 01/11/2022 |
| • Changement fleurs 5 bacs extérieurs | 20/11/2022 |

2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements (§ 2.2.1).

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Il n'y a ni emprunt, ni engagement de crédit-bail.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux, à savoir les indemnités de fin de carrière, les frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan à 14 523 euros.

<i>Détail des engagements hors charges</i>		
Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail
9 853	129	810

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à

2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

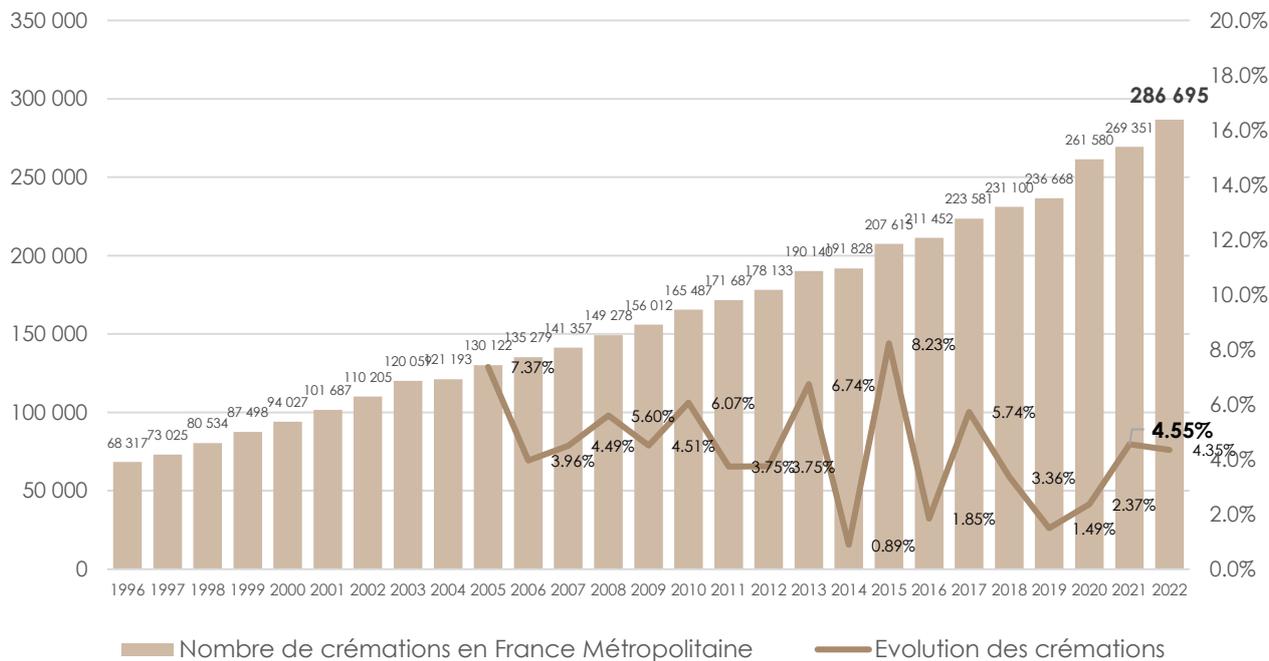
En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

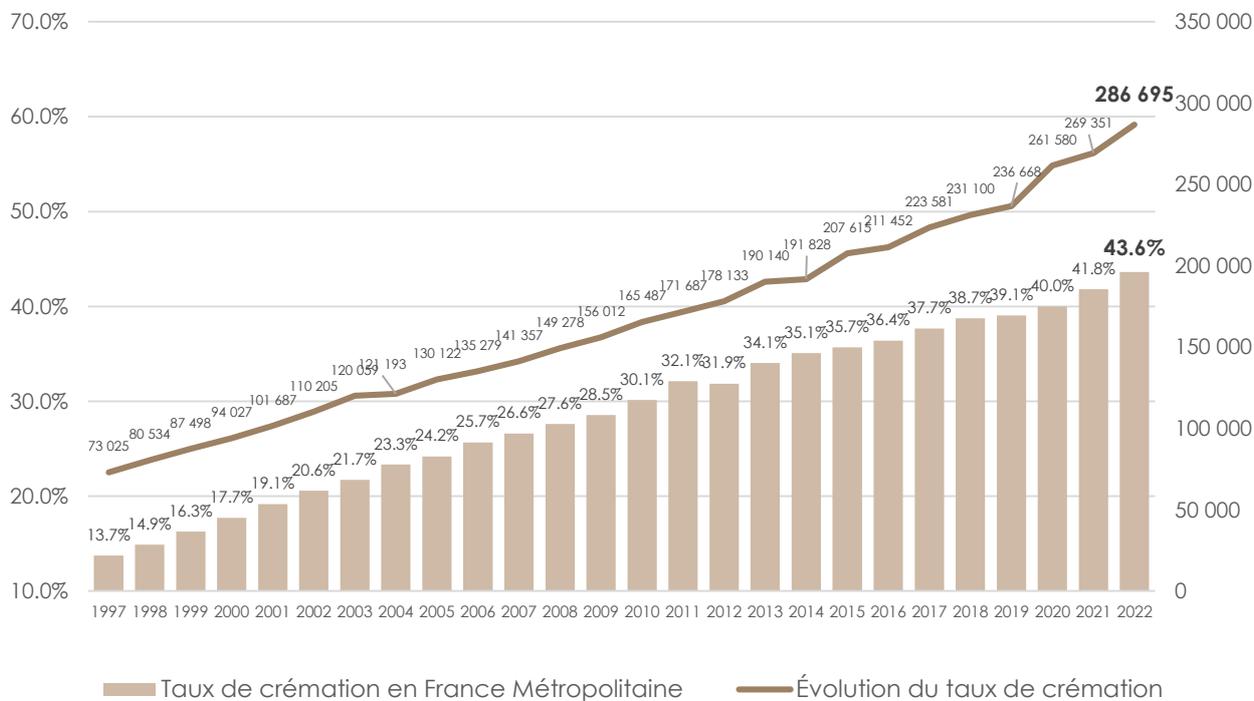
Source : INSEE

[Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022](#)

3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



Y compris la principauté de Monaco.



Y compris la principauté de Monaco.

3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes.

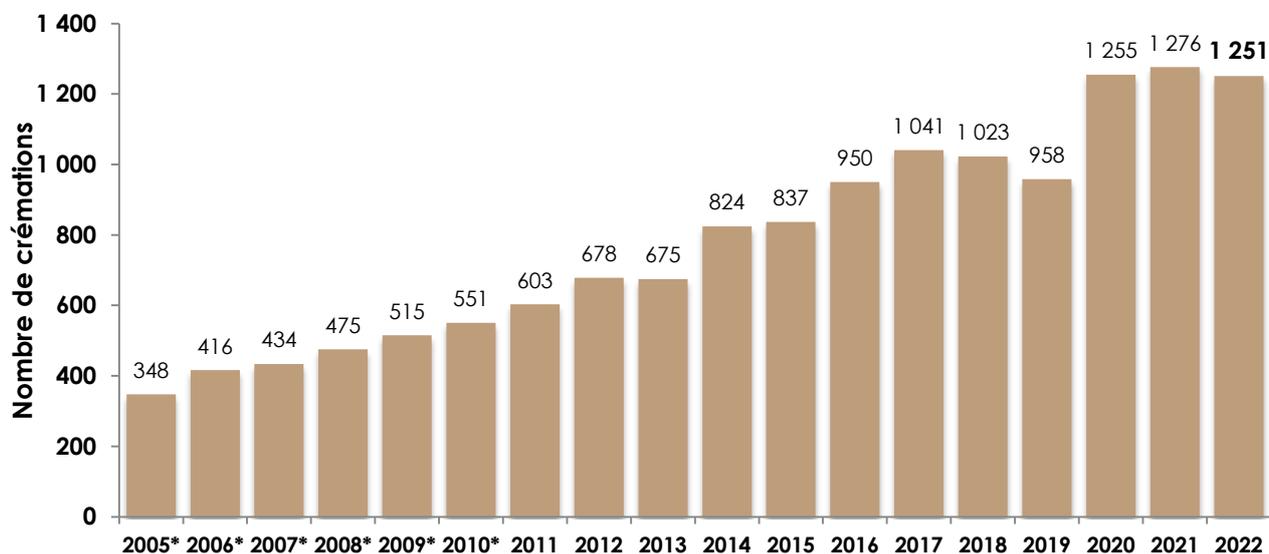
3.3.1. Evolution du nombre annuel et mensuel de crémations

Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2005*	348	-
2006*	416	19.5%
2007*	434	4.3%
2008*	475	9.4%
2009*	515	8.4%
2010*	551	7.0%
2011	603	9.4%
2012	678	12.4%
2013	675	-0.4%
2014	824	22.1%
2015	837	1.6%
2016	950	13.5%
2017	1 041	9.6%
2018	1 023	-1.7%
2019	958	-6.4%
2020	1 255	31.0%
2021	1 276	1.7%
2022	1 251	-2.0%

* du 1er mars au 28 février

Répartition par types de crémation	
Prestations	2022
Adultes	1 202
Enfants jusqu'à 13 ans	11
Crémation à titre gratuit	0
Sous-total	1 213
Exhumation de moins de 5 ans	1
Exhumation de plus de 5 ans	23
Sous-total	1 237
Pièces anatomiques	14
TOTAL	1 251

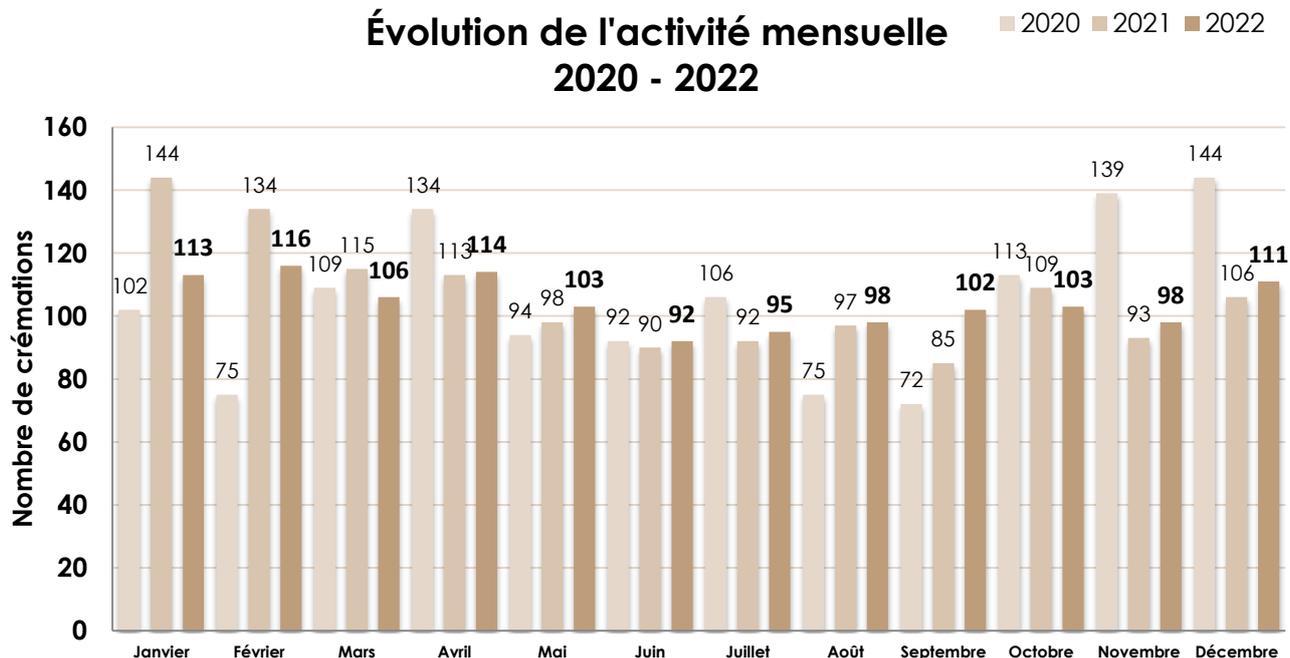
Évolution de l'activité annuelle 2005 - 2022



Activité mensuelle

Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	102	102	144	144	113	113
Février	75	177	134	278	116	229
Mars	109	286	115	393	106	335
Avril	134	420	113	506	114	449
Mai	94	514	98	604	103	552
Juin	92	606	90	694	92	644
Juillet	106	712	92	786	95	739
Août	75	787	97	883	98	837
Septembre	72	859	85	968	102	939
Octobre	113	972	109	1 077	103	1 042
Novembre	139	1 111	93	1 170	98	1 140
Décembre	144	1 255	106	1 276	111	1 251
TOTAL	1 255		1 276		1 251	

Évolution de l'activité mensuelle 2020 - 2022



3.3.2. Répartition des crémations selon la civilité

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	59	51	1	2
Février	61	50	4	1
Mars	55	46	1	0
Avril	62	45	2	2
Mai	49	41	0	12
Juin	44	44	1	1
Juillet	54	38	1	1
Août	61	36	1	0
Septembre	53	46	0	1
Octobre	52	51	0	0
Novembre	55	39	0	3
Décembre	55	55	0	1
Total	660	542	11	24
	1 202			

Proportions	54.9%	45.1%
		100.0%

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2020	2021	2022
Homme	55%	55%	55%
Femme	45%	45%	45%

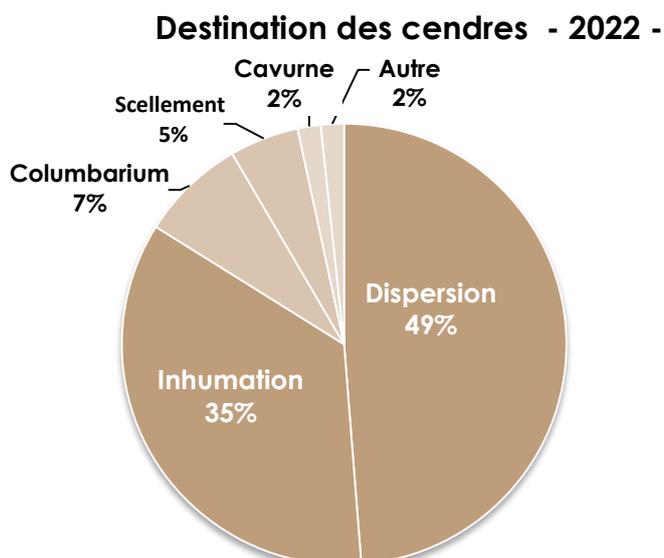
3.3.3. Origine des personnes décédées

Répartition CAVBS / Hors CAVBS						
Prestations	2020		2021		2022	
	CAVBS	Hors CAVBS	CAVBS	Hors CAVBS	CAVBS	Hors CAVBS
Adultes	974	248	959	267	991	211
Enfant de moins de 13 ans	11	3	5	0	11	0
Exhumations de moins de 5 ans	1	0	0	1	0	1
Exhumations de plus de 5 ans	14	4	24	3	2	21
Crémation à titre gratuit	0	0	1	9	0	0
TOTAL (Hors gratuit)	1 000	255	989	280	1 004	233
Proportions	21.9%	78.1%	20.3%	79.7%	81.2%	18.8%

3.3.4. Destination des cendres

La destination finale des cendres peut être détaillée ci-dessous :

Destination des cendres - 2022 -		Nombre de crémations
Destination	Part	
Dispersion	48.76%	610
Inhumation	35.17%	440
Columbarium	7.67%	96
Scellement	5.04%	63
Cavurne	1.68%	21
Autre	1.68%	21
TOTAL	100%	1 251



3.4. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS A LA CHAMBRE FUNERAIRE

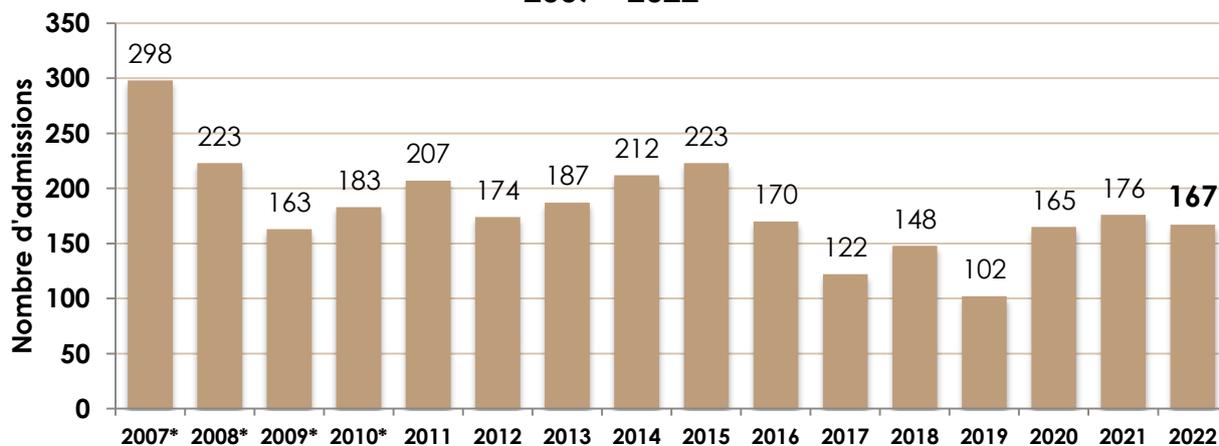
L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

3.4.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Le nombre d'admissions effectuées en 2022 est de 167 représentant une baisse de 5,11 % par rapport à l'année passée.

Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2007*	298	
2008*	223	-25.17%
2009*	163	-26.91%
2010*	183	12.27%
2011	207	13.11%
2012	174	-15.94%
2013	187	7.47%
2014	212	13.37%
2015	223	5.19%
2016	170	-23.77%
2017	122	-28.24%
2018	148	21.31%
2019	102	-31.08%
2020	165	61.76%
2021	176	6.67%
2022	167	-5.11%

Évolution de l'activité annuelle
2007 - 2022



3.4.2. Autres prestations

Depuis le 1er janvier 2012, les salons permanents ne sont plus proposés.

3.5. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.5.1. Comité consultatif

Sur l'initiative de la CAVBS, un comité consultatif a été mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématiciens, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

3.5.2. Temps de Mémoire

Le samedi 26 novembre 2022, l'équipe du crématorium a organisé le Temps de Mémoire donnant la possibilité aux familles qui ont perdu un être cher de se rassembler et de célébrer ensemble la mémoire des défunts. Cette cérémonie permet à ces familles de pouvoir se recueillir et se souvenir. En instituant une certaine ritualité après la crémation, ce Temps de Mémoire peut-être très important dans le travail de deuil des familles.

Ce temps de mémoire a regroupé une cinquantaine de personnes sans représentants de la CAVBS et /ou maires.



3.5.3. Journée Portes Ouvertes

Pas de journée portes-ouvertes en 2022.

3.5.4. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du centre funéraire crématorium. Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés. Des remarques et des suggestions concernant le centre funéraire peuvent y être inscrites également.

Au centre funéraire de la CAVBS, les familles et le public utilisent également ce registre comme un recueil de pensées, de souvenirs et de messages.

3.5.5. Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du centre funéraire et son plan d'accès.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

La plaquette est en cours de réfection afin d'apporter des compléments d'informations suite aux travaux effectués, tels que la valorisation de la salle de convivialité mise à disposition à titre gracieux, agrandissement de la salle de cérémonie, renouvellement des photos, etc.

3.5.6. Mesures proposées pour une meilleure satisfaction des familles

Un questionnaire d'enquête de satisfaction est mis à la disposition des familles au centre funéraire crématorium de manière à récolter leurs appréciations.

Ce questionnaire concerne des indicateurs de satisfaction qui sont les suivants :

- La signalétique d'accès au crématorium et la facilité de trouver celui-ci,
- L'accueil des familles,
- Les informations données et les réponses aux attentes des familles sur la crémation,
- Le confort des locaux,
- L'hommage lors de la remise des cendres,
- L'accompagnement au jardin du souvenir lors de la dispersion des cendres.

Dès lors, en fonction des réclamations et des appréciations formulées par les familles sur ces indicateurs, le responsable du crématorium met en œuvre les moyens nécessaires pour corriger et améliorer les points à l'origine des remarques des familles.

Le responsable du crématorium effectue ensuite un suivi sur ces points pour s'assurer que les améliorations apportées répondent bien aux attentes des familles.

En 2022, 8 questionnaires ont été reçus et analysés aux cours du trimestre 1 & 2 uniquement.

- 11 questionnaires en 2021,
- 42 questionnaires en 2019,
- 101 questionnaires en 2017,
- 129 questionnaires en 2015,
- 149 questionnaires en 2013,
- 38 questionnaires en 2020,
- 110 questionnaires en 2018,
- 85 questionnaires en 2016,
- 129 questionnaires en 2014,
- 93 questionnaires en 2012.

Les résultats obtenus sont présentés ci-après.

Synthèse des résultats

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	CUMUL 2022	Rappel 2021	Evolution (2022 /2021)
Nombre de questionnaires	4	4	-	-	8	11	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	100,0%	75,0%	-	-	87,5%	81,8%	▲
L'accueil	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶

3.5.7. Elimination des déchets métalliques

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'Helebor pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, Visitation – Voisins & Soins bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consomment pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **20 149.61 €** pour **783 kg** de métaux collectés.

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, vous avez choisi de reverser le montant de la valorisation des métaux à 2.8 % (500 €) à Groupe Deuil Périnatal.

Au titre de 2021, la somme de 17 151.30 € n'a pas encore été reversé à des associations, fondations ou autres structures.

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisés sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin

de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décideurs : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Grâce à votre choix, le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient **89 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation PFG a versé au total **50 800 €** aux associations ci-dessous :

Nom de l'association	Localité	Département	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Aparthé	Vichy	Allier	Mise en place d'un suivi art-thérapeutique individuel ou en groupe au sein d'un cabinet privé à Vichy ou au sein de locaux de nos partenaires associatifs.	10 000.00 €
Colloque alpin de soins palliatifs	Contamine-sur-Arve	Haute-Savoie	Organisation du 11ème colloque alpin de soins palliatifs "Le corps en soins palliatifs : Carrefour sensoriel, médiateur relationnel" le 8/06/2023.	4 000.00 €
Habitat et humanisme soin	Caluire et Cuire	Rhône	Changer la table de réfrigération et climatiser la chambre funéraire.	4 300.00 €
La Fabrique Jaspir	Saint-Jean-de-Bournoy	Isère	60 interventions de clowns au sein d'EHPAD + 1 formation d'un nouveau clown.	12 000.00 €
Les InstantàNez	Aix-les-Bains	Savoie	Interventions de clowns en EHPAD et personnes en fin de vie.	20 000.00 €
JALMALV Saint Etienne	Saint-Étienne	La Loire	Organiser une conférence pour les 30 ans de JALMALV Saint Etienne le 1er décembre 2022.	500.00 €

3.5.8. Site internet

Le site internet dédié au centre funéraire – crématorium de la CAVBS a été mis en ligne à l'adresse internet suivante : <http://centrefuneraire-crematorium-CAVBS.fr>

Il a pour vocation la présentation du centre funéraire grâce à une visite virtuelle des lieux, de l'actualité du centre funéraire à travers le temps de mémoire et les journées portes ouvertes, des informations pratiques sur les horaires d'ouvertures, les tarifs, l'organisation et la réalisation des cérémonies ainsi que sur la destination des cendres.

Dès lors, le site est mis à jour dès que l'actualité du centre funéraire évolue.

Il informe également le visiteur sur la crémation en France et les statistiques qui s'y rapportent.

Statistiques Google My Business période de septembre 2022 à février 2023 :

Interaction avec la fiche de votre établissement	4 412
Utilisateurs ont vu la fiche de votre établissement	11 738
Appels effectués depuis la fiche de votre établissement	357
Demandes d'itinéraire effectuées depuis la fiche de votre établissement	3 340
Clics vers le site Web effectués depuis la fiche de votre établissement	715

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Changement cumulus 01/03/2022
- Changement compresseur broyeur (ATI) 30/03/2022
- Changement chaudière par ATI 18/08/2022

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires du centre funéraire crématorium

L'ouverture du centre funéraire-crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des dimanches et jours fériés, est assuré :

du lundi au samedi
de 9 h 00 à 18 h 00

Les horaires de crémation sont les suivants :

	Horaire d'accueil des familles	Horaire de la crémation
Du mardi au samedi	Suite à l'accueil de la veille à 17 h 00	8 h 00
Du lundi au samedi	9 h 30	10 h 00
Du lundi au samedi	11 h 30	12 h 00
Du lundi au samedi	13 h 30	14 h 00
Du lundi au samedi	15 h 30	16 h 00 (Le samedi : remise des cendres possible le lundi matin)
Du lundi au vendredi	17 h 00	Le lendemain à 8 h 00

En cas d'urgence ou d'activité importante, avec autorisation de la CAVBS, le service peut fonctionner en dehors des horaires et jours d'ouverture pour faire face aux besoins et satisfaire les familles, notamment par la réalisation de crémations le samedi après-midi.

Le jour et l'heure de la crémation sont fixés par le gestionnaire du crématorium en accord avec la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou le mandataire de la famille.

Le dépôt du corps au crématorium a lieu une demi-heure avant le début de la crémation.

4.2.2. Les moyens en personnel

L'équipe du centre funéraire – crématorium se compose de trois personnes.

Leurs missions concernent :

- l'accueil des familles,
- l'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- la présentation des défunts,
- la réalisation de cérémonie de recueillement,
- la réalisation des crémations,
- l'entretien des installations,
- la tenue des différents registres et l'accueil téléphonique,
- la tenue du planning de crémations,
- l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du centre funéraire,
- la gestion administrative de l'activité (facturation clients, fournisseurs...).

L'encadrement du centre funéraire crématorium est assuré par l'équipe de la direction régionale et notamment par Monsieur Pascal PERRON et Madame Valérie SKRGATIC, responsable du crématorium.

Par ailleurs, une permanence téléphonique et un accueil sur site est assurée 7 jours sur 7 et 24h sur 24 pour les admissions des défunts à la maison funéraire.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du centre funéraire crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des crématoriums, de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du centre funéraire crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

Formation habilitation électrique de Mme SKRGATIC, Responsable Crématorium 31/03 et 01/04/2022

4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs appliqués au cours de l'année 2022 ont été les suivants :

Prestations	Tarifs HT	TVA 20%	Tarifs TTC
I – PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM			
1 - Crémation adulte Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	513.11 €	102.62 €	615.73 €
2 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	256.57 €	51.31 €	307.88 €
3 - Crémation personnes dépourvues de ressource	Gratuit		
4 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	513.11 €	102.62 €	615.73 €
5 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	256.57 €	51.31 €	307.88 €
II - PRESTATIONS DE BASE FUNERARIUM			
Les 24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris l'admission	74.21 €	14.84 €	89.05 €
Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée	36.67 €	7.33 €	44.00 €
Présentation temporaire du corps en salon (une heure maximum)	74.21 €	14.84 €	89.05 €
Location laboratoire	53.65 €	10.73 €	64.38 €
Supplément admission (nuits –de 20h00 à 6h00-, dimanches et jours fériés)	111.74 €	22.35 €	134.09 €
III PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
1 – Utilisation de la salle cérémonie >30 MN	83.13 €	16.63 €	99.76 €
2– Cérémonie de recueillement personnalisée	139.47 €	27.89 €	167.36 €
3- Utilisation de la salle des retrouvailles	Gratuit		
4 – Dispersion cendres jardin du souvenir	36.67 €	7.33 €	44.00 €
5 – Cérémonial dispersion personnalisé	Gratuit		
6– Location salle pour obsèques sans crémation	83.13 €	16.63 €	99.76 €
7 – Crémation de pièces anatomiques			
Container <60 kg et 200L	421.94 €	84.39 €	506.33 €
Container <30 kg et 100 L	176.11 €	35.22 €	211.33 €
8- Prestation de restauration : boissons chaudes, brioches pour 20 personnes	Gratuit		
9- Autres prestations : préparation / mise en place / nettoyage de la salle des retrouvailles pour service traiteur	Gratuit		
10- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	23.24 €	4.65 €	27.89 €
IV - DIVERS			
1 – Ristourne pour absence de cérémonie de recueillement	-69.72 €	-13.94 €	-83.66 €

4.3.2. La révision des tarifs

Conformément à l'article 22 de la convention, les tarifs ont fait l'objet d'une révision annuelle selon la formule prévue au contrat.

Ceux-ci ont varié de 4,37 %.

5. PERSPECTIVES 2023

- **Enquêtes de satisfaction dématérialisées**

A compter d'avril 2023, OGF met en place pour ces crématoriums un nouvel outil simple et efficient, développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats. Une restitution de ces résultats est possible avec beaucoup de précision sur la satisfaction des familles, la recommandation, le délai de réponse de nos collaborateurs.

Cette solution digitale permet de mettre fin aux enquêtes papiers et être ainsi en adéquation avec une démarche en faveur de l'environnement.

- **Travaux**

Changement compresseur filtration, Changement toiles tendues salon N° 1 et salle des retrouvailles, Réparation chaudière.

- **Contrat de DSP**

La démarche de renouvellement est entamée à échéance de la fin de DSP du 30 juin 2024.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS 2022

Num Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amort. cumulés N-1	VNC N-1	Dotations 2022	Amort. cumulés N	VNC
01MC00000000053	ASUS ECRAN 22" VK222H	21/05/2012	133.90	48	21/05/2016	134	0.00	0	134	0.00
01AGC00000000246	CARRELAGE	26/07/2013	6 595.26	41	26/12/2016	6 595	0.00	0	6 595	0.00
01AGC00000000248	JOURS IMMOBILISES	26/07/2013	331.93	41	26/12/2016	332	0.00	0	332	0.00
0123881N901C401	STRUCTURE FOUR	26/07/2013	52 432.00	41	26/12/2016	52 432	0.00	0	52 432	0.00
01AGC00000000247	ELECTRICITE	26/07/2013	155.00	41	26/12/2016	155	0.00	0	155	0.00
01AGC00000000245	HONORAIRES	26/07/2013	1 337.33	41	26/12/2016	1 337	0.00	0	1 337	0.00
01AGC00000000244	ALIMENTATION GAZ	26/07/2013	872.00	41	26/12/2016	872	0.00	0	872	0.00
01AGC00000000243	MENUISERIE EXT	26/07/2013	1 480.00	41	26/12/2016	1 480	0.00	0	1 480	0.00
01AGC00000000255	EVACUATION ANCIEN FOUR ET INSTALLATION NOUVEAU	26/07/2013	20 143.50	41	26/12/2016	20 144	0.00	0	20 144	0.00
01MA00000000032	CHARIOT PORTE CERQUEIL	29/08/2014	568.00	28	29/12/2016	568	0.00	0	568	0.00
01AGC00000000555	COMPLEMENT EVACUATION ANCIEN FOUR ET INSTALLATION NOUVEAU	01/04/2015	6 714.50	20	01/12/2016	6 715	0.00	0	6 715	0.00
01AGC00000000550	REMPLACEMENT GROUPE FRIGORIFIQUE	29/07/2015	4 749.28	17	29/12/2016	4 749	0.00	0	4 749	0.00
01AGC00000000662	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2016	1 263.24	9	01/01/2017	1 263	0.00	0	1 263	0.00
01AGC00000000628	CIRCULATEUR SUR CLIMATISATION	01/04/2016	1 830.00	9	01/01/2017	1 830	0.00	0	1 830	0.00
01AGC00000000648	REMISE EN ETAT POUR RENOUV DSP	24/06/2016	8 365.00	18	24/12/2017	8 365	0.00	0	8 365	0.00
01AGC00000000650	DEFIBRILATEUR AUTOMATISE + ARMOIRE	12/07/2016	1 949.00	5	12/12/2016	1 949	0.00	0	1 949	0.00
01MC00000000291	LED MONITOR(1920x1080) + SOCLE VERTICAL	01/04/2017	121.00	18	01/10/2018	121	0.00	0	121	0.00
01MC00000000279	OPTIPLEX 3040	01/04/2017	395.00	48	01/04/2021	395	0.00	0	395	0.00
01AGC00000000962	VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/04/2017	612.00	81	01/01/2024	431	181.26	91	521	90.60
01MA00000000085	CHARIOT ELEVATEUR HR 250KG	13/04/2017	3 375.00	80	13/12/2023	2 388	986.91	506	2 894	480.66
01AGC0000001058	LIGNE DE FILTRATION	12/02/2018	308 600.00	70	12/12/2023	205 343	103 257.23	52 903	258 246	50 354.38
01AGC0000001321	TCE	05/12/2018	12 956.00	60	05/12/2023	7 956	4 999.63	2 591	10 548	2 408.43
01AGC0000001168	TRAVAUX ELECTRIQUES DISJONCTEUR 100A	22/04/2018	3 600.00	68	22/12/2023	2 346	1 254.23	635	2 981	618.94
01AGC0000001127	TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES	01/04/2018	3 594.48	69	01/01/2024	2 344	1 250.35	625	2 969	625.23
01AGC0000001063	JOURS IMMOBILISES	30/06/2017	920.22	78	30/12/2023	638	282.63	142	779	141.06
01AGC0000001062	JOURS IMMOBILISES	01/04/2017	957.68	81	01/01/2024	674	283.85	142	816	141.98
01AGC0000001061	HONORAIRES	01/04/2017	4 983.01	81	01/01/2024	3 507	1 476.43	738	4 245	738.21
01AGC0000001060	CHAUFFAGE	01/04/2017	4 563.06	81	01/01/2024	3 211	1 352.13	676	3 887	676.13
01AGC0000001059	ETUDE ET REALISATION LDF	30/03/2018	24 511.10	69	30/12/2023	16 009	8 502.28	4 263	20 272	4 238.48
01MC00000000440	INTERVENTIONS PONSCTUELLES RESEAU/TEL HORS PROJET	31/12/2018	1 163.95	48	31/12/2022	873	291.20	291	1 164	0.22
01AGC0000001442	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2002	784.99	56	01/12/2023	463	322.36	168	631	154.15
01AGC0000001386	SECHE MAIN + ELECTRICITE	23/04/2019	1 256.00	56	23/12/2023	724	532.07	269	993	262.93
01MC00000000489	ECRAN 32 P + MINI CHAINE	02/05/2019	11 875.41	56	02/01/2024	6 782	5 093.55	2 545	9 327	2 548.82
01MC00000000535	HIFI-VIDEO 2 ECRANS SALLE DE CONVIVALITE	30/10/2019	2 056.02	50	30/12/2023	1 070	985.86	493	1 564	492.22
0123881N901C502	REBRIQUETAGE COURT FOUR C3X	22/10/2019	55 880.02	50	22/12/2023	27 439	28 440.56	14 396	41 836	14 044.43
01AGC0000001371	AIDE INSTAL DES EFFLUENTS ATMOSPHE	19/03/2019	800.00	57	19/12/2023	469	330.82	168	638	162.40
01AGC0000001703	JOURS IMMOBILISES GLEIZE DJWW 23881	01/04/2020	1 665.09	45	01/01/2024	777	888.09	444	1 221	444.07
01MC00000000578	HIFI-2 LIAISONS HAUTS PARLEURS	01/04/2020	385.00	45	01/01/2024	180	205.24	103	282	102.58
01AGC0000001702	JOURS IMMOBILISES CVC GLEIZE 23881 Q3-20	01/04/2020	167.19	45	01/01/2024	78	88.07	45	123	44.49
01AGC0000001701	CVC GROUPE AVEC VENTILATEUR	01/04/2020	3 082.48	45	01/01/2024	1 439	1 643.98	822	2 260	821.99
01AGC0000001679	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2020	275.10	45	01/01/2024	128	146.79	73	202	73.43
01AGC0000001678	JOURS IMMOBILISES	01/04/2020	309.56	45	01/01/2024	144	165.08	83	227	82.54
01AGC0000001923	CREMA PLOMBERIE	23/09/2020	595.95	39	23/12/2023	233	362.98	183	416	179.62
01AGC0000001922	CREMA CARRELAGE	23/09/2020	755.25	39	23/12/2023	295	459.96	232	528	227.58
01AGC0000001921	CREMA PEINTURE	23/09/2020	695.35	39	23/12/2023	272	423.50	214	486	209.55
01AGC0000001920	CREMA ELECTRICITE	23/09/2020	8 551.26	39	23/12/2023	3 343	5 208.30	2 631	5 974	2 577.15
01AGC0000001919	CREMA JOURS IMMOBILISES	23/09/2020	818.22	39	23/12/2023	320	498.35	252	572	246.59
01AGC0000001872	PEINTURE	29/09/2020	1 775.04	39	29/12/2023	685	1 090.13	546	1 231	543.97
01AGF0000000441	IMMOBILISES CVC VENTILATION GLEIZE Q3-21	30/11/2020	322.15	37	30/12/2023	113	209.15	105	218	104.63
01AGC0000001882	PULVERISATEUR DE CALCIUS AVEC REFRROIDISSEMENT	15/10/2020	27 000.00	38	15/12/2023	10 319	16 680.77	8 526	18 846	8 154.48
01AGF0000000390	VENTILATION SALLE DE PREPARATION	30/11/2020	2 588.00	37	30/12/2023	910	1 677.88	839	1 749	838.53
01MC00000000655	Imprimantes IM 350F	12/01/2021	665.00	35	12/12/2023	220	445.00	228	448	217.00
01AGF0000000488	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQ 21-22	01/01/2022	1 879.10	23	01/12/2023			977	977	902.06
01AGC0000002213	REMP CHAUFFE EAU	14/03/2022	990.49	21	14/12/2023			452	452	538.05
01AGC0000002219	PORTE COUPE FEU	01/04/2022	959.00	20	01/12/2023			432	432	527.45
01AGC0000002369	AGENCEMENTS	29/11/2022	17 162.31	13	29/12/2023			1 378	1 378	15 784.26
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			€22 561.42	2 447.00	2 491 878.00	411 558.11	190 017.42	100 208.05	511 744.16	110 800.27

20 **ACTU VILLEFRANCHE ET BEAUJOLAIS**

GLEIZÉ

« Les familles se tournent vers la crémation naturellement »

De plus en plus de familles ont recours à la crémation en cas de décès. Si le Covid a fortement touché les services du crématorium de Gleizé, depuis quelques années, ils sont de plus en plus sollicités. Explications avec Pascal Perron et Valérie Skrgatic.

Le funérarium de Gleizé a ouvert en 1992, il a récemment fait l'objet d'une rénovation. Pascal Perron est directeur du secteur local du groupe OGF (Omnium de gestion et de financement) qui compte deux crématoriums : Crissey et Gleizé. Valérie Skrgatic est, quant à elle, responsable des deux centres funéraires. En poste depuis 2012 à celui de Gleizé, elle est en charge de l'accueil des familles, de la partie cérémonie, de l'acte de crémation et de la remise d'urne. Elle aime son métier. « C'est pour le côté humain, réconforter les familles. C'est vraiment un choix quand on fait ce métier » explique-t-elle. Pourtant, pendant le Covid, en mars 2020 « c'était bien triste » confie-t-elle.

« Six crémations par jour pendant le Covid »

Durant cette période, l'activité du crématorium de Gleizé a fortement augmenté. « Il y avait six crémations par jour, alors que d'habitude il y en a quatre en moyenne. Le plus triste c'est que les familles ne pouvaient même pas y assis-



Pascal Perron, directeur du secteur Bourg-en-Bresse du groupe OGF, et Valérie Skrgatic, responsable des crématoriums de Gleizé et de Crissey, dans la salle des retrouvailles, mise à disposition des familles après la crémation. Photo Progrès/Julia PARET

ter. » En principe, le délai moyen entre le décès et la crémation est de trois à cinq jours, mais il a pu atteindre deux, voire trois semaines, pendant la pandémie.

Si à partir de mars 2020 le nombre de crémations augmente au crématorium de Gleizé, « ce n'est pas une augmentation naturelle du recours à la crémation » explique le directeur. En effet, puisque le nombre de décès augmente, le recours à la crémation augmente également. Cela ne permet donc pas d'affirmer que les familles ont plus fait le choix de recourir à ce mode de technique funéraire, plutôt qu'à l'inhumation.

Une évolution dans les mœurs

Pourtant, même avant la pan-

démie, il constatait déjà une évolution dans les mœurs : « La crémation, il y a quelques années, était faible, moins de 10 %. On s'aperçoit, aujourd'hui, que les familles se tournent vers la crémation naturellement. On est presque à 50 % au niveau national. » Cette augmentation devrait continuer dans les années à venir, continue Pascal Perron : « Dans les contrats obsèques, qui permettent aux personnes de choisir leur type de funérailles de leur vivant, on a de plus en plus de demandes d'inhumation, à tout âge. »

« Il y a un peu ce côté retour à la nature »

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela, et notamment le « côté retour à la nature » explique Pascal Perron. « Les gens changent d'avis par rapport à l'enterrement, où il y a des restes mortels qui existent et vont être relevés à un moment donné, détaille le directeur. Les personnes se disent qu'avec la crémation, les cendres vont être dispersées ou inhumées. » L'évolution des mœurs et des mentalités peuvent expliquer cette hausse, mais, en définitive, comme le dit Pascal Perron : « Chacun a sa propre raison. »

Julia PARET



Les travaux du centre funéraire de Gleizé, route de Montmelas, se sont déroulés de septembre 2018 à mai 2019. Photo Progrès/DR

